



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 06.09.1995
COM(95) 409 final

RAPPORT DE LA COMMISSION

PROGRAMME COMETT

RAPPORT D'ACTIVITÉS 1994

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| RÉSUMÉ | 3 |
| I INTRODUCTION : L'ORIGINE ET LES OBJECTIFS DU PROGRAMME COMETT | 5 |
| 1.1 Les objectifs de COMETT | 6 |
| II. LE PROGRAMME COMETT - CARACTÉRISTIQUES, DÉVELOPPEMENT ET RÉSULTATS EN 1994 | 8 |
| 2.1 Les composantes opérationnelles | 8 |
| 2.2 Le réseau européen d'Associations Université-Entreprise pour la Formation | 8 |
| 2.3 Les échanges transnationaux | 10 |
| 2.4 Les projets conjoints de formation continue | 11 |
| 2.5 Les mesures complémentaires | 12 |
| 2.6 La plus-value apportée par le programme COMETT | 15 |
| 2.7 Les profils régionaux | 16 |
| 2.8 Le budget | 16 |
| III LA GESTION DU PROGRAMME | 18 |
| 3.1 La sélection en 1994 | 18 |
| 3.2 Le Comité COMETT et les Comités Conjoints COMETT de l'AELE | 19 |
| 3.3 Les Centres d'Information COMETT | 19 |
| 3.4 Les Experts COMETT | 20 |
| 3.5 L'assistance technique | 21 |
| 3.6 La collaboration avec d'autres programmes communautaires | 21 |
| IV. ÉVALUATION | 23 |
| 4.1 Contexte de l'exercice d'évaluation COMETT II | 23 |
| 4.2 Contribution des États membres et des pays de l'AELE | 24 |
| 4.3 Présentation d'autres activités d'évaluation engagées par la Commission | 24 |
| 4.4 Conférences | 26 |
| V. CONCLUSION | 28 |
| VI ANNEXES | |
| 1. Aperçu statistique | 29 |
| 2. Projets Pilotes COMETT | 31 |
| 3. Publications COMETT en 1994 | 36 |
| 4. Membres du Comité COMETT/Membres des Comités Conjoints de l'AELE | 38 |
| 5. Centres d'Information COMETT | 46 |

RÉSUMÉ

COMETT I, le programme d'action communautaire pour l'éducation et la formation aux technologies, a été adopté par la décision 86/365/CEE du Conseil du 24 juillet 1986. Au terme d'une année préparatoire (1986), la phase opérationnelle de COMETT I a duré trois ans (1987-1989).

La deuxième phase du programme - COMETT II - prévue pour la période comprise entre 1990 et 1994, a été adoptée par le Conseil en décembre 1988 (décision 89/27/CEE) et a démarré le 1er janvier 1990. COMETT II vise à renforcer la formation aux technologies (notamment avancées), à développer des ressources humaines hautement qualifiées et à accroître la compétitivité de l'industrie européenne. COMETT II n'est pas seulement une prolongation de COMETT I, mais consacre également un développement, un approfondissement et une extension du programme. Si la décision du Conseil rappelle le rôle joué par COMETT en tant que programme communautaire pour la formation avancée aux technologies et à leurs applications, elle insiste cependant également sur l'évolution des besoins de qualifications et des besoins régionaux.

Dès le début de cette seconde phase, et conformément à la décision du Conseil du 22 mai 1989, les universités et les entreprises des pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange) ont pu participer au programme.

Le montant estimé nécessaire pour COMETT II sur la période 1990-1994 s'élève à 200 millions d'écus, pour la part communautaire; à ce montant s'ajoute la contribution des pays de l'AELE, de l'ordre de 30 millions d'écus sur la même période.

Le dernier Appel à Propositions du programme COMETT a été lancé. Restreintes aux AUEF, les propositions de projets devaient être présentées sous les Volets Ba (placements d'étudiants), Bc (échanges de personnel), Ca (cours intensifs) et D (mesures complémentaires). Quelque 192 AUEF de COMETT ont soumis des propositions concernant au total 596 projets européens de formation en partenariat. En ce qui concerne les placements transnationaux d'étudiants, la demande représentait cinq fois l'offre, les AUEF proposant 33 700 placements d'étudiants pour une subvention estimée à 6 700 placements. 327 échanges transnationaux de personnel ont été demandés. Quelque 1 631 propositions de cours intensifs ont été reçues, soit près de trois fois le financement accordé en 1994 à ce type d'actions. Les secteurs technologiques les plus demandés étaient l'environnement (81 propositions), l'informatique (65 propositions) et les télécommunications (47 propositions).

L'évaluation finale a été entreprise alors que le programme COMETT II touchait à sa fin. Plutôt que de s'intéresser exclusivement à la question de savoir si le programme a atteint ses objectifs, cette évaluation étudiera par quelles voies les résultats ont été obtenus, quels sont les avantages résultant de la coopération université-entreprise et dans quels contextes une telle coopération est couronnée de succès. Le but de cet exercice est de faire bénéficier de l'expérience du programme COMETT toutes les organisations européennes, de la Commission aux gouvernements nationaux, aux universités et aux entreprises dans toute l'Europe, pour leur permettre d'en tirer les leçons dans la perspective d'activités et de programmes futurs. La coopération université-entreprise demeure une stratégie cruciale

pour le développement futur de l'Union européenne et l'objectif est de mettre à la disposition d'un large public européen les acquis de la coopération transnationale université-entreprise.

Cette évaluation s'articulera autour de deux axes. Fondamentalement, différents rapports techniques analyseront le développement du programme sous ces trois Volets. Sur la base des rapports finals des promoteurs, les rapports techniques sont élaborés par la DG XXII avec l'aide du Bureau d'assistance technique. Plusieurs questions horizontales sont également examinées afin d'évaluer la contribution de COMETT dans le cadre plus large de la politique et du développement européen en matière d'éducation et de formation. Afin de s'assurer que ces rapports reflètent la réalité quotidienne, leur élaboration est confiée, pour l'essentiel, à des collaborateurs extérieurs.

Le fil conducteur de cet exercice d'évaluation est l'état actuel de la coopération université-entreprise en Europe. Ce thème, qui est au coeur du programme COMETT, sera analysé dans des perspectives extrêmement diverses reflétant la variété des solutions retenues par les promoteurs de COMETT soutenus par la DG XXII et les gouvernements nationaux pour mettre en oeuvre, développer et valoriser la coopération université-entreprise au cours des cinq années de ce programme. Parmi les principales questions figure celle de la contribution du programme à la mise en réseau, la formation permanente, les besoins de matière de formation et de qualifications, la mobilité et l'impact sur l'industrie, notamment les PME.

Un compte rendu préliminaire relatif à cette évaluation a été présenté lors de la conférence COMETT qui s'est tenue à Bonn les 12 et 13 décembre 1994 et la DG XXII a l'intention de publier ces rapports au printemps 1995.

Dans le cadre de la Présidence allemande et avec l'appui de la DG XXII, la dernière conférence du programme COMETT s'est tenue à Bonn les 12 et 13 décembre 1994. Intitulée *COMETT - évaluation et leçons pour l'avenir*, cette conférence a réuni quelques 350 délégués. Tout en s'inspirant de l'expérience acquise dans le cadre du programme COMETT, cette conférence s'est largement intéressée aux prolongements futurs des travaux.

Lors du premier salon de la formation professionnelle, *Qualifikationsmesse 94*, organisé à Hanovre, COMETT et FORCE occupaient le même stand. Quatre projets COMETT et quatre projets FORCE présentaient les résultats de leurs actions de formation à un public d'industriels, d'universitaires, de chercheurs, etc.

* *

*

I. INTRODUCTION : L'ORIGINE ET LES OBJECTIFS DU PROGRAMME COMETT

Le programme COMETT est unique en son genre dans la Communauté européenne, car il est le seul programme transnational en faveur de la formation aux technologies issue de la coopération entre les universités et les entreprises. En vue de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et la vie économique, COMETT finance une vaste palette d'activités en rapport avec le changement et le développement technologiques. Ces diverses activités de coopération sont complémentaires par essence et forment une gigantesque mosaïque de coopération institutionnelle bénéfique au développement des technologies. Le principal objectif visé par COMETT est le développement de réseaux et de partenariats permettant le transfert et les échanges d'expériences, de connaissances et de savoir-faire dans le contexte de la coopération université-entreprise.

COMETT est l'acronyme de **COM**munity programme for **E**ducation and **T**raining in **T**echnology. Ce programme a été conçu pour développer une coopération université-entreprise dans le domaine de la formation aux technologies (tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue).

La première phase du programme a été instaurée par la décision 86/365/CEE du Conseil du 24 juillet 1986. Au terme d'une année préparatoire, COMETT I a fonctionné pendant trois années opérationnelles, à savoir de 1987 à 1989. La deuxième phase de COMETT, prévue pour la période comprise entre 1990 et 1994, a été adoptée par la décision 89/27/CEE du Conseil de décembre 1988. COMETT II est devenu opérationnel le 1er janvier 1990.

Dès le début de cette seconde phase et conformément à la décision du Conseil du 22 mai 1989, les universités et les entreprises des pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange regroupant l'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Liechtenstein) ont été autorisées à prendre part au programme.

COMETT en 1994

- En 1994, plus de 7 800 stages transnationaux d'étudiants ont été financés par COMETT.
- 250 échanges de personnels des universités et de l'industrie ont été financés.
- Environ 700 cours conjoints de formation ont été financés.
- 175 513 Européens ont bénéficié des cours de formation aux technologies dans le cadre de COMETT.
- 206 698 heures de formation aux technologies ont été dispensées.
- Un large éventail de matériaux de formation ont été développés, notamment des vidéos, CD-I CD-ROM, cassettes audio, livres et diapositives.

1.1 Les objectifs de COMETT

Le programme vise à renforcer la formation aux technologies (notamment avancées), le développement de ressources humaines hautement qualifiées et, partant, la compétitivité de l'industrie européenne. Il représente donc un élément important du programme d'ensemble mis en oeuvre par la Commission dans le domaine de l'éducation et de la formation. En finançant le développement de liens transnationaux entre les universités et les entreprises, COMETT contribue au développement de systèmes et de mécanismes permettant d'identifier et de répondre aux besoins de l'industrie en matière de qualifications technologiques avancées. Ce faisant, COMETT contribue également au développement de la cohésion sociale et économique de la Communauté européenne. La réalisation de cet objectif - le développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté - est facilitée par la contribution de COMETT au transfert des technologies vers les régions moins favorisées.

Les objectifs spécifiques de COMETT II, tels qu'énoncés à l'article 3 de la décision du Conseil du 16 décembre 1988 sont les suivants :

- ▶ **Renforcer le développement social et économique par la formation aux technologies**
'améliorer la contribution de la formation aux technologies, notamment avancées, aux différents niveaux concernés et, ce faisant, la contribution de la formation au développement économique et social de la Communauté'
- ▶ **Unir les efforts consentis par les universités et les entreprises**
'favoriser le développement conjoint de programmes de formation et les échanges d'expériences, ainsi que l'utilisation optimale des

ressources en formations au niveau communautaire, en particulier par la constitution de réseaux transnationaux sectoriels et régionaux de projets de formation aux technologies, notamment avancées'

- ▶ **Apporter une solution aux besoins en formations des PME**
'répondre aux besoins spécifiques en qualifications des petites et moyennes entreprises, compte tenu des mesures prioritaires';

- ▶ **Offrir aux hommes et aux femmes des chances égales en matière de formation**
'promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans la formation initiale et continue aux technologies, notamment avancées';

- ▶ **Promouvoir la dimension européenne**
'donner une dimension européenne à la coopération entre les universités et les entreprises dans le domaine des formations initiales et continues aux technologies, à leurs applications et à leur transfert'.

II. LE PROGRAMME COMETT- CARACTÉRISTIQUES, DÉVELOPPEMENT ET RÉSULTATS EN 1994

2.1 Les composantes opérationnelles

Le principal objectif du programme COMETT est de développer une coopération université-industrie dans le domaine de la formation aux technologies. A cet effet, le programme a dégagé quatre grands domaines d'activités, qui représentent chacun un *Volet* du programme.

Le programme COMETT est centré sur les domaines d'activités suivants :

- Le réseau européen d'Associations Université-Entreprise pour la Formation (Volet A)
- Les placements transnationaux d'étudiants et les échanges de personnels (Volet B)
- Les cours intensifs de formation et les matériaux de formation (Volet C)
- Les mesures complémentaires (Volet D).

2.2 Le réseau européen d'Associations Université-Entreprise pour la Formation (Volet A)

Les Associations Université-Entreprise pour la Formation (AUEF) forment l'ossature du programme. Elles jouent le rôle d'interfaces entre le monde universitaire et l'industrie, et analysent les besoins en formations d'une région ou d'un secteur technologique donnés. Les AUEF collaborent étroitement entre elles. Elles proposent des services d'information spécialisés et organisent des stages d'étudiants. Elles sont en mesure d'identifier les meilleures qualifications disponibles en Europe dans une discipline déterminée et organisent des projets de formation adaptés sur mesure à des besoins spécifiques. En réunissant des universités, des entreprises, des instituts de recherche, des institutions et des utilisateurs finaux, les AUEF COMETT constituent une plate-forme idéale pour mettre en oeuvre une coopération sans cesse plus performante. Depuis le début de COMETT II en 1990, ces consortiums ont organisé plus de 20.000 stages d'étudiants dans l'industrie et environ 500 échanges de personnels. Plus de 100.000 personnes ont ainsi retiré les fruits d'une formation soutenue par COMETT.

COMETT a contribué à la création de 205 AUEF dans 19 pays d'Europe. Les AUEF sont soit *régionales*, soit *sectorielles*.

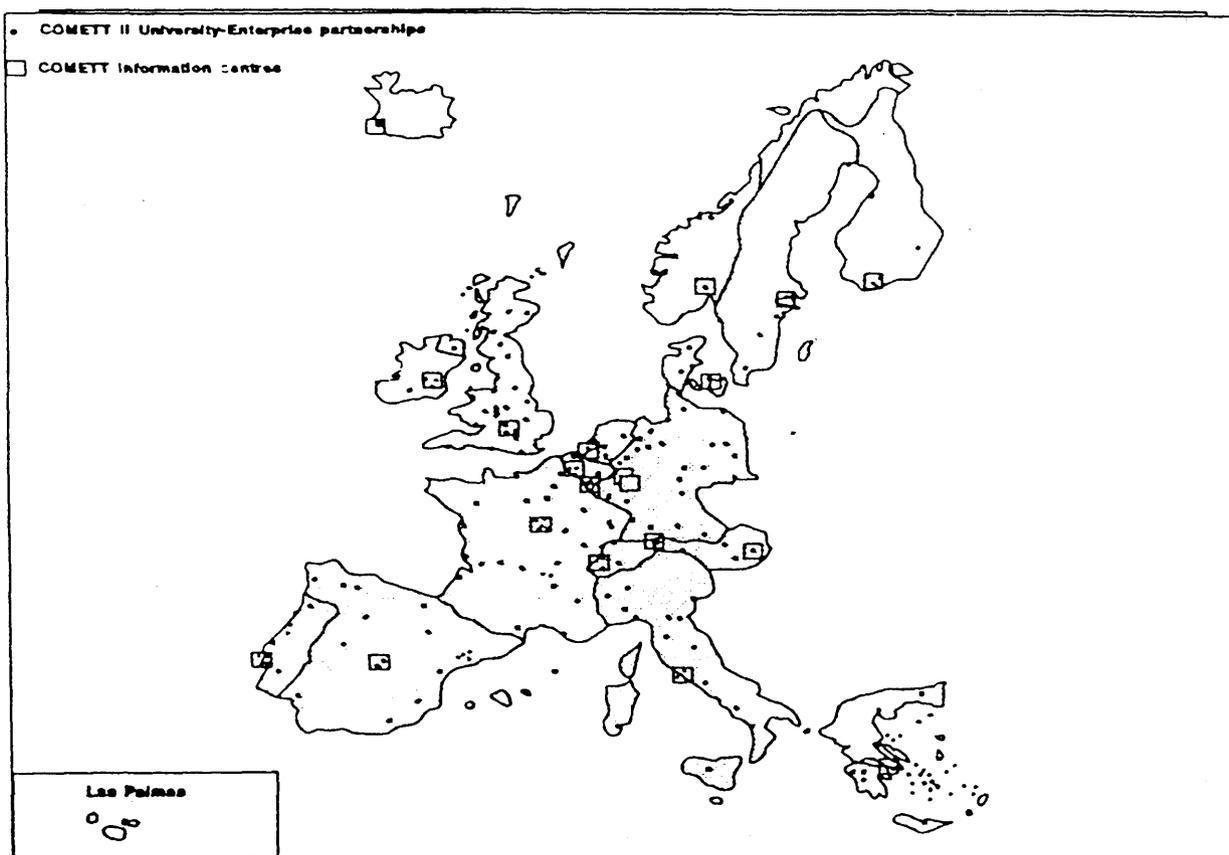
Les AUEF régionales regroupent des universités et des entreprises dans des projets conjoints de formation, dans les limites d'une zone géographique donnée et sous les auspices d'un organisme relevant du secteur public ou privé. Les AUEF régionales sont susceptibles d'exercer un impact considérable sur la formation dans

leurs régions respectives, et couvrent la majeure partie de la Communauté européenne et de l'AELE. Dans COMETT II, plus de deux tiers des régions d'Europe comptent une AUEF régionale.

Les AUEF sectorielles rassemblent des universités, des entreprises et d'autres associations sur une base transnationale au sein d'un secteur industriel ou technologique spécifique, en vue d'améliorer la formation dans ce secteur. Les AUEF sectorielles acceptées dans COMETT II couvrent un vaste éventail de secteurs technologiques.

► **Développements et résultats en 1994**

2.2.1 L'Appel à Propositions de 1994 était limité aux AUEF et pas moins de 596 demandes ont été introduites: les AUEF ont ainsi proposé 33'700 placements d'étudiants, 327 échanges de personnels et 1'631 cours intensifs de formation. Au total, 84 % des demandes introduites émanaient des Etats membres et 16 % des pays de l'AELE. Le budget total demandé s'élevait à 163 millions d'écus, soit plus de cinq fois le budget disponible.



La couverture géographique des AUEF COMETT en 1994

- 2.2.2 Sur les projets soumis par les AUEF en 1994, 588 ont été acceptés en vue d'assurer le financement de 7 835 placements d'étudiants, 253 échanges de personnel et 675 cours intensifs.

2.3 Les échanges transnationaux (Volet B)

Les aides aux échanges transnationaux se répartissent en deux catégories :

- ▶ **Placements d'étudiants** : COMETT accorde des bourses à des étudiants et à de jeunes diplômés pour leur permettre de parfaire leur formation en bénéficiant d'une expérience professionnelle de haut niveau dans leur domaine d'études. Les participants effectuent un stage de 3 à 12 mois dans une entreprise située dans un autre Etat membre ou pays de l'AELE (Volet Ba).
- ▶ **Échanges de personnels** : Ces bourses permettent d'organiser des détachements (de 2 à 12 mois) de personnels des universités vers l'industrie ou vice versa, dans un autre Etat membre ou pays de l'AELE, en vue de permettre à l'organisme d'accueil de bénéficier des qualifications de leur hôte (Volet Bc).

Les échanges transnationaux d'étudiants et de personnels représentent l'une des principales activités développées par les AUEF. Au fil des ans, l'intérêt à l'égard de ce Volet n'a cessé d'augmenter. Ainsi que le montrent clairement les résultats, les étudiants n'ont pas été les seuls à bénéficier de ces échanges. En ce qui les concerne, les avantages prenaient la forme d'une bourse couvrant leurs frais de déplacement et de subsistance, une formation linguistique et la chance de mettre en parallèle une motivation universitaire avec des besoins véritablement ressentis par une entreprise, avec à la clé de meilleures possibilités d'emploi. L'organisme d'accueil, quant à lui, compte un travailleur de plus ayant des qualifications techniques spécifiques, lui permettant d'accéder à l'innovation et à des liens vers un réseau de partenaires européens en coopération R&D.

▶ *Développements et résultats en 1994*

- 2.3.1 COMETT a accepté 176 projets sous le Volet Ba en 1994. Ceux-ci ont octroyé des bourses permettant d'organiser 7 835 placements d'étudiants (par rapport à 7 700 en 1993 et 6 900 en 1992).
- 2.3.2 Sur les 95 projets d'échanges de personnels introduits, COMETT a retenu 92 projets, dans le cadre desquels 253 échanges seront organisés.
- 2.3.3 C'est en 1989 que le système du '**Pool**' a vu le jour. Dans le cadre de cette procédure, la Commission confie aux associations université-entreprise de COMETT pour la formation un 'pool' de bourses de stages d'étudiants pouvant être allouées de manière

flexible pendant toute l'année académique suivante à des étudiants désireux d'entreprendre un stage en entreprise dans un autre Etat membre. Initialement destinés aux seuls échanges d'étudiants, les pools ont également été appliqués, à partir de 1991, à l'organisation de cours de formation.

Grâce à la procédure du 'pool', les AUEF peuvent démontrer leurs capacités à repérer des déficits en qualifications ou des besoins en formations dans l'industrie. L'AUEF peut alors conseiller ses partenaires quant aux transferts de compétences et de connaissances à effectuer. La réussite majeure du 'pool' est illustrée par le fait que la quasi-totalité des AUEF COMETT participent activement à cette procédure.

2.4 Les projets conjoints dans le domaine de la formation continue aux technologies et de la formation multimédia et/ou à distance (Volet C)

2.4.1 L'Appel à Propositions 1993 était limité aux **cours intensifs**, présentant une dimension européenne, de formation aux technologies (et notamment aux technologies de pointe), destinés à la diffusion rapide - par et dans les universités ainsi que par et dans les industries - des résultats de la recherche et développement dans le domaine des nouvelles technologies et de leurs applications. Les cours intensifs de formation contribuent à favoriser le transfert de l'innovation technologique vers des secteurs où elle n'était pas appliquée auparavant (Volet Ca).

2.4.2 Les autres types de projets relevant de ce Volet sont les **projets conjoints de formation** (Volet Cb) d'une durée de trois ans et les **projets pilotes** (Volet Cc) financés par la Communauté pendant une période comprise entre trois et quatre ans.

► *Développements et résultats en 1994*

2.4.3 Les **cours intensifs** sont essentiellement axés sur le transfert de technologies intéressant les PME. Dans le cadre de l'Appel 1994, les AUEF ont introduit 182 demandes pour organiser quelque 1 631 cours intensifs (11 cours par AUEF en moyenne). Les 182 projets acceptés sous ce Volet permettront d'organiser 675 cours de formation.

2.4.4 Au début de COMETT II, 28 **projets pilotes** ont été sélectionnés en raison de leur caractère exemplaire et de l'impact qu'ils pouvaient exercer sur la formation aux technologies en Europe. Ces projets de grande envergure satisfont à un ou plusieurs critères énumérés ci-après : ils concernent des besoins de qualifications dans des secteurs technologiques spécifiques au niveau européen, ils visent à développer une coopération étroite et durable entre l'industrie et l'université, ils visent à créer des programmes de

formation industrielle adéquats pour les PME et, enfin, ils constituent des projets "de transfert" au véritable sens du terme, dans la mesure où ils sont axés sur le transfert des qualifications, des compétences et des méthodologies. Les projets pilotes sont financés par la Communauté pendant une période de trois à quatre ans, pour un montant de 500.000 écus chacun (un montant au moins équivalent est apporté par les partenaires). Certains de ces projets ont bénéficié d'un soutien pendant trois ans et d'autres pendant quatre ans. Il s'ensuit qu'en 1994, 25 projets pilotes étaient encore opérationnels. La liste des projets pilotes est présentée à l'Annexe 2.

2.5 Les mesures complémentaires (Volet D)

Ce quatrième Volet comporte une série de mesures de promotion, d'évaluation et de soutien. La décision d'inviter les AUEF à soumettre des projets complémentaires en 1994, comme en 1993, se fondait sur des objectifs techniques et stratégiques:

- **Les objectifs techniques:** ils tiennent à ce que les AUEF de 1990 parvenaient au terme de la période de financement principal que leur fixait la décision du Conseil du 16 décembre 1988. Il n'était par conséquent pas possible de continuer à financer directement les AUEF de 1990 sous le Volet Réseau européen du programme; cependant, la Commission et le Comité COMETT étaient convaincus que les AUEF avaient besoin d'un soutien supplémentaire. Le moyen le plus approprié qui s'offrait à eux était de donner aux AUEF de 1990 la possibilité de présenter une demande de financement au titre des mesures complémentaires de COMETT dans le cadre des Appels à Propositions de 1993 et 1994.
- **Les objectifs stratégiques** répondent à plusieurs considérations:
 - des évolutions socio-économiques et technologiques importantes sont intervenues en Europe depuis la conception originelle de COMETT et ont affecté le climat de la coopération entre l'enseignement supérieur et les entreprises;
 - chaque AUEF a développé sa dynamique et ses perspectives propres et est devenue un microcosme de la coopération université-entreprise dont les besoins et les priorités spécifiques diffèrent;
 - la nécessité d'encourager les AUEF à élaborer des stratégies à plus long terme visant à renforcer le rôle potentiel lors de la prochaine phase des programmes de coopération enseignement supérieur-entreprise au niveau communautaire au cours de la période 1995-99 ainsi qu'au niveau national et régional.

Les AUEF éligibles ont été invitées à soumettre des projets complémentaires des objectifs du programme COMETT en général, permettant aux AUEF de développer et d'étendre leur rôle institutionnel comme interfaces entre l'enseignement supérieur et les entreprises dans le domaine sectoriel et/ou régional au sein duquel elles opèrent.

Les modèles stratégiques des AUEF présentent deux dimensions. La première comprend la formulation générale des valeurs et des objectifs de l'AUEF, qui tendent à être étroitement liés au but et aux activités du programme COMETT. La deuxième dimension concerne plus précisément la participation de l'AUEF à des initiatives qui diffèrent de façon importante de celles de COMETT II. Cette tendance est commune aux modèles les plus développés de plans stratégiques des AUEF et lorsque celles-ci travaillent clairement dans un éventail d'activités.

Les modèles stratégiques d'AUEF pris individuellement contiennent couramment des éléments qui relèvent de l'une et l'autre dimensions. Typiquement, la mission essentielle portant sur des questions relevant de COMETT s'y trouve associée à un plan stratégique à plus long terme qui comprend différentes initiatives débordant les objectifs du programme COMETT.

Stratégies - Missions générales des AUEF

| Actions et stratégies | Projets |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux grands objectifs de COMETT • Sensibilisation au programme COMETT • Commercialisation des AUEF et du programme COMETT; adoption d'une stratégie de commercialisation • Promouvoir les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et l'entreprise, leur rôle futur dans les questions concernant la formation à la technologie, la dimension européenne, les besoins en matière de qualifications et le développement de programmes de formation et de qualifications novateurs, ainsi que la contribution qu'ils peuvent apporter au développement d'outils de formation appropriés • Consolidation du réseau AUEF, tant dans le détail que sur le plan global • Évaluation de l'impact régional ou sectoriel du programme COMETT • Développement de normes de qualité COMETT • Développement de cercles vertueux consistant par exemple à: <ul style="list-style-type: none"> - commercialiser les services des AUEF aux entreprises pour encourager leur participation active aux projets de développement; - effectuer des analyses en matière de besoins de formation dans les entreprises; - offrir les possibilités nécessaires en matière de formation et de mobilité pour répondre aux besoins définis; - contrôler les activités de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • La conférence Compass (DK) sur les échanges de personnel ou Batech (I) examinera les modèles et les pratiques des AUEF en matière de formation des formateurs • La conférence Deus (DK) sur l'apprentissage à distance ou le Forum Viking (N) sur l'apprentissage tout au long de la vie dans l'industrie • Le modèle commercial de coopération entre les acteurs clés de la région dans l'AUEF Danube (A) • Eurobuild (S) et BAP (D) élaboreront un guide pour la mise en place et la gestion de cours de type COMETT • L'AUEF BIO M.E.C. (DK) créera un stand COMETT destiné à promouvoir ce programme lors de réunions et de salons commerciaux • TTS (RU) mettra en place une série de sous-réseaux dans la région locale permettant une gestion plus efficace de la coordination des liens université-entreprise • L'AUEF Suède méridionale (S) créera des sous-bureaux régionaux en Suède dans le but de "mieux représenter la région et attirer davantage de partenaires" • En 1993, les AUEF italiennes - tant sectorielles que régionales - ont mis en commun leurs projets pour développer un réseau national intitulé Programma Futuro • ADEIT (E) et Action Line (GR) élaboreront un guide GTQ pour les AUEF • Zuid NL, Artiste fourniront une analyse comparée des besoins de formation • Target (RU) a l'intention d'effectuer des analyses sur les besoins de formation dans le secteur médical • à l'issue desquelles des itinéraires de formation personnalisés seront proposés au personnel des hôpitaux. L'AUEF jouerait ensuite un rôle prépondérant dans l'organisation des actions de formation • L'AUEF Mid West (IRL), un promoteur agréé de projets de développement régional de l'UE, lancera un service payant destiné à ses clients/partenaires dans la mesure où ils promeuvent les projets financés par l'UE |

Développements et résultats en 1994

- 2.5.2 Un total de 144 AUEF ont soumis des propositions dans le cadre du Volet D. Sur 207 sous-projets proposés, 170 ont passé le cap de la sélection et ont obtenu une aide financière de la Commission. A l'issue de la procédure de sélection, des contrats ont été alloués aux AUEF dans le cadre du Volet D pour un montant total de 2'721'650 écus.

2.6 La plus-value apportée par le programme COMETT

Le programme COMETT a instauré un réseau de coopération équilibré entre les universités et l'industrie, établissant ainsi des liens vitaux à travers toute l'Europe. Un grand nombre d'axes de coopération nouveaux contribuent à présent activement au bien-être économique et social de la Communauté. Quantité d'échanges d'étudiants et de personnel ont été organisés entre des pays qui n'avaient jamais échangé ni étudiants, ni personnels auparavant. Sans l'aide de COMETT et sans le réseau des AUEF COMETT, ces échanges n'auraient jamais vu le jour. COMETT oeuvre à une meilleure compréhension des préoccupations nationales en matière de stages d'étudiants et de formation continue et contribue ainsi à renforcer l'intégration de la Communauté européenne.

Dans certains pays et régions, COMETT a joué le rôle d'un catalyseur sur le marché de la formation continue. Ailleurs, COMETT a contribué à l'enrichissement, la transparence et la qualité des cours de technologie avancée. Sans l'aide de COMETT, un grand nombre d'universités n'auraient jamais été en mesure d'investir dans des programmes de Formation et d'Education Continues (FEC).

Les projets COMETT assurent un effet de retour aux systèmes de formation locaux, ce qui permet d'améliorer la qualité des cursus existants. Pour bon nombre d'universités, COMETT a représenté une première expérience en matière de programmes communautaires. En outre, COMETT a favorisé la réflexion et la compréhension des questions structurelles et de gestion auxquelles ces établissements sont confrontés.

COMETT a accordé une attention toute particulière au développement régional par la création d'un réseau extrêmement actif d'associations université-entreprise pour la formation au sein de la Communauté et, plus récemment, des pays de l'AELE. Le programme COMETT intègre un nombre significatif de projets spécifiquement conçus pour intensifier le transfert des connaissances et des qualifications depuis des régions développées de la Communauté vers les régions défavorisées. Si ces projets se répartissent à travers tous les Volets et tous les secteurs, ils revêtent une importance toute particulière pour les industries des régions défavorisées.

2.7 Profils régionaux de COMETT

Dans le cadre de l'évaluation finale du programme, la Commission prépare une série mise à jour de Profils Régionaux destinés à retracer le développement de la dimension régionale de COMETT pendant la durée de vie du programme.

Ces profils, qui décrivent les caractéristiques essentielles de COMETT dans chacune des régions, cherchent à identifier l'impact de COMETT dans ces régions d'Europe. Un total de 121 Profils Régionaux COMETT sont ainsi élaborés pour l'ensemble des 19 pays qui participent au programme.

2.8 Budget

Le montant nécessaire pour COMETT II (1990-1994) est estimé à 200 millions d'écus à l'article 4 de la décision du Conseil du 16 décembre 1988; à ce montant s'ajoute la contribution des pays AELE (de l'ordre de 30 millions d'écus); la somme de ces deux montants est destinée à couvrir toutes les actions financées dans le cadre des quatre Volets du programme.

Il est intéressant de remarquer que chaque année, le budget sollicité dans le cadre des demandes est environ dix fois plus élevé que le budget disponible, ce qui témoigne clairement de l'intérêt manifesté par l'industrie à l'égard des activités de formation.

Un budget total de 29,71 millions d'écus a été réservé aux projets sélectionnés en 1994. L'aide financière a été répartie de la manière suivante : 18,95 millions d'écus pour les placements d'étudiants, 1,76 million d'écus pour les échanges de personnels, 6,28 millions d'écus pour les cours intensifs et 2,72 millions d'écus pour les mesures complémentaires. Compte tenu des projets sélectionnés durant les années précédentes et encore opérationnels (10,4 millions d'écus), la Communauté européenne a donc accordé, en 1994, une enveloppe de 40,11 millions d'écus à la formation aux technologies dans le cadre du programme COMETT.

Budget de 1994, y compris les pays de l'AELE (en millions d'écus)

| | Aides concernant 1994 | Aides relatives à des contracts lancés durant les années précédentes |
|---|--------------------------|---|
| Soutien aux AUEF (Volet A) | | 2,05 |
| Placements d'étudiants (Volet Ba) | 18,95 | |
| Echanges de personnels (Volet Bc) | 1,76 | |
| Cours intensifs (Volet Ca) | 6,28 | |
| Matériaux de formation (Volet Cb) | | 6,75 |
| Projets Pilotes (Volet Cc) | | 1,6 |
| Mesures complémentaires (Volet D) | 2,72 | |
| Total | 29,71 | 10,4 |

III. GESTION DU PROGRAMME

3.1 La sélection en 1994

En 1994, l'Appel à Propositions était limité aux AUEF financées par le programme COMETT et la procédure de sélection était identique à celle mise en oeuvre les années précédentes :

- La Commission a commencé par évaluer les demandes introduites avec l'aide du Bureau d'Assistance Technique COMETT. Toutes les demandes inéligibles (en raison, par exemple, de la non-transnationalité du projet ou de l'absence de partenariat université-entreprise) ont été écartées et le terrain a été préparé pour les étapes ultérieures de la procédure de sélection.
- Les critères de sélection utilisés étaient ceux décrits dans le Vademecum et dans le Manuel pour Demandeurs. Conformément aux objectifs fondamentaux de COMETT, les projets devaient instaurer une coopération université-industrie dans le domaine de la formation post-secondaire aux technologies et à leurs applications.
- L'étape suivante concernait la cohérence interne avec les autres programmes communautaires, tant ceux mis en oeuvre au sein du programme-cadre de recherche et développement que ceux destinés à des secteurs spécifiques, comme le programme stratégique en faveur des PME. Les programmes communautaires avec lesquels COMETT a établi des liens étroits sont DELTA¹, ERASMUS², FORCE³, EUROTENET⁴, LINGUA⁵ et TEMPUS⁶.
- Les projets ont ensuite fait l'objet d'une évaluation par le Groupe d'Experts COMETT, composé d'experts indépendants issus des milieux universitaires et industriels. Le Groupe d'Experts s'est réuni à cette fin le 14 février 1994.
- Le projet de liste des projets acceptés a été soumis au Comité COMETT et aux Comités conjoints COMETT de l'AELE le 16 mars 1994. Ainsi que le prévoit la décision du Conseil sur COMETT, des accords spécifiques

¹ DELTA - Developing European Learning through Technological Advance. Décision 88/417/CEE du Conseil, JO n° L 206, 30.7.1988, p.20.

² ERASMUS - European Community Action Scheme for the Mobility of University Students, Décision 87/327/CEE du Conseil, JO n° L 166, 25.6.1987, p.20-24.

³ FORCE - Community Action Programme for the Development of Continuing Vocational Training in the European Community, Décision 90/267/CEE du Conseil, JO n° L 156/1, 21.6.1990.

⁴ EUROTENET - Community wide network of demonstration projects in the field of New Information Technologies and Vocational Training. COM (85) 167 Final.

⁵ LINGUA - Community Action Programme to promote Foreign Language Competence in the European Community. Décision 89/489/CEE du Conseil, JO n° L239/24, 28.7.1989.

⁶ TEMPUS - Transeuropean mobility scheme for university studies. Décision 90/233/CEE du Conseil, JO n° L 131/21, 7.5.1990.

ont été conclus afin de permettre au Comité d'émettre un avis en ce qui concerne les projets sollicitant une contribution communautaire supérieure à 100.000 écus.

- Compte tenu de l'opinion exprimée par le Comité COMETT et les Comités conjoints COMETT de l'AELE, la Commission a arrêté la liste finale des projets admis à bénéficier d'une aide communautaire.

3.2 Le Comité COMETT et les Comités conjoints COMETT de l'AELE

- 3.2.1 Le développement du programme COMETT s'est déroulé en étroite collaboration avec le Comité COMETT, dont le rôle est d'assister la Commission dans la mise en oeuvre du programme. Le Comité se compose de deux représentants nommés et envoyés par chacun des Etats membres et de deux représentants des partenaires sociaux délégués en qualité d'observateurs. La Commission préside le Comité et en assure le secrétariat.
- 3.2.2 La Commission peut consulter le Comité sur toute question concernant la mise en oeuvre du programme. Le Comité émet des avis, plus particulièrement sur les orientations générales régissant le programme COMETT, les orientations générales concernant le soutien financier qui sera fourni par la Communauté, les modalités de sélection des divers types de projets et toute mesure nécessitant une contribution communautaire supérieure à 100.000 écus.
- 3.2.3 Les pays de l'AELE participent au programme depuis le début de COMETT II. Chacun de ces pays a établi son propre Comité et ceux-ci forment ensemble les Comités conjoints COMETT de l'AELE.
- 3.2.4 Le Comité COMETT s'est réuni officiellement à deux reprises (16-17 mars 1994 et 9 novembre 1994). Les Comités conjoints de l'AELE se sont réunis le 28 avril 1993 et le 15 juillet 1993.

La liste des membres du Comité COMETT et des Comités conjoints de l'AELE est présentée à l'Annexe 4.

3.3 Les Centres d'Information COMETT

- 3.3.1 Dans le but de faciliter et de stimuler la diffusion des informations sur COMETT, des Centres d'Information nationaux ont été établis dans chacun des Etats membres et, depuis le début de COMETT II, dans les pays de l'AELE. L'emplacement stratégique de chacun des Centres d'Information et les programmes de travail varient d'un pays à l'autre en fonction des circonstances et des besoins individuels. Les Centres d'Information ont

pour tâche principale de répondre aux demandes d'informations concernant le programme COMETT, et plus particulièrement les projets mis en oeuvre dans leurs pays respectifs, et de développer des matériaux d'information (brochures, bulletins, dossiers de projets, etc.). Ils organisent également des journées d'information, des séminaires et des conférences de presse en vue de contribuer à la préparation des nouvelles demandes et de diffuser les produits développés par les projets COMETT. Enfin, en collaboration avec les AUEF, les Centres d'Information assistent les promoteurs de projets COMETT situés dans leurs pays et les aident notamment à trouver de nouveaux partenaires et à diffuser les produits développés dans d'autres pays.

- 3.3.2 La Commission octroie une aide financière visant à couvrir le coût des activités entreprises par les Centres d'Information. Elle distribue également à ceux-ci diverses formes de documentation, de services et de matériaux promotionnels. La liste des Centres d'Information COMETT est présentée à l'Annexe 5.

3.4 Les Experts COMETT

- 3.4.1 Conformément à la décision du Conseil, la Commission a créé le Groupe d'Experts COMETT afin de bénéficier de conseils et de compétences techniques supplémentaires. Les membres du Groupe sont nommés par la Commission sur la base de leur connaissance personnelle d'un domaine ou d'un secteur technique particulier lié au travail réalisé par COMETT. La composition du Groupe est extrêmement diversifiée. Il compte en effet au moins un expert par pays, ce qui permet de tenir compte du niveau de développement technologique atteint par tous les pays participant au programme. Les Experts se sont réunis le 14 février 1994, essentiellement en vue d'examiner les propositions de projets reçues par la Commission dans le cadre de l'Appel à Propositions 1994. Le rôle qu'ils ont joué au niveau du suivi des projets et leurs conseils techniques ont permis à la Commission de sélectionner l'éventail de projets le plus approprié à la réalisation des objectifs de COMETT.

3.4.2 Les Conseillers de Projet

Compte tenu du caractère exemplaire et de l'envergure des projets pilotes (qui ont été acceptés en 1990), des Conseillers de Projet ont été chargés de collaborer à chaque projet pilote pendant la durée de vie du projet. Une relation tripartite s'est ainsi développée entre le Coordinateur de Projet, le Project Officer COMETT et le Conseiller de Projet. Cette procédure a donné d'excellents résultats en assurant le développement harmonieux des projets pilotes.

3.5 L'assistance technique

- 3.5.1 La Commission est assistée, dans la gestion opérationnelle du programme COMETT, par le Bureau d'Assistance Technique COMETT, une association sans but lucratif avec laquelle des arrangements contractuels adéquats ont été conclus.

3.6 La collaboration avec d'autres programmes communautaires

- 3.6.1 L'un des aspects importants de COMETT est son potentiel de synergie avec d'autres programmes communautaires. COMETT complète l'approche stratégique des Communautés dans le domaine de la R&D et de l'innovation en contribuant au développement de la main-d'oeuvre hautement qualifiée indispensable au développement, au transfert et à l'exploitation des nouvelles technologies. Une procédure de consultation étroite a été instaurée au niveau de la sélection de projets, tout comme du suivi et du développement du programme COMETT. Les projets COMETT ont également établi des liens entre des organismes actifs dans un certain nombre de programmes communautaires de recherche et développement. Des liens particulièrement étroits ont ainsi été créés entre COMETT et DELTA, eu égard aux objectifs complémentaires des deux programmes dans le domaine de l'assistance technique à l'éducation et à la formation.

En 1994, sur le plan pratique, les liens COMETT/DELTA comprenaient une coopération entre les deux programmes en ce qui concerne les projets pilotes COMETT, qui ont établi des liens étroits avec des projets DELTA en cours, tels que COSTEL (COMETT) et COSYS (DELTA), DEDICATED (DELTA et COMETT), MTS (DELTA) et ECOAUDIT (COMETT), OSCAR (DELTA) et AERONAUTICS (COMETT), ainsi que JANUS (DELTA) et EMBA (COMETT).

La coopération entre l'Unité E de la DG XIII, responsable d'IMPACT (Information Market Policy ACTION), la DG XXII et des AUEF s'est poursuivie en 1994. À la suite d'une réunion organisée en septembre 1993 entre les représentants d'Impact, de la DG XXII et d'un certain nombre d'AUEF COMETT, il a été convenu que 10 AUEF organiseraient des cours en 1994. Destinés à des intermédiaires de l'information, ces cours sur la fourniture d'informations sous forme électronique ont été suivis par des représentants de chambres de commerce, d'associations professionnelles, d'agences régionales, d'associations commerciales, etc. En 1994, dix cours ont eu lieu dans 7 pays (Espagne, France, Italie, Grèce, Royaume-Uni, Irlande et Allemagne) et des cours seront dispensés en 1995 dans 8 pays, notamment l'Autriche, la Finlande et le Portugal.

- 3.6.2 COMETT vient compléter les activités du programme ERASMUS en ce qui concerne la mobilité des étudiants universitaires. Il complète également

FORCE, le programme en faveur du développement de la formation professionnelle continue, et EUROTECNET, le programme dans le domaine de la formation professionnelle initiale aux nouvelles technologies de l'information. Des liens ont également été instaurés avec LINGUA et TEMPUS.

- 3.6.3 Le programme ERASMUS a été adopté par le Conseil en juin 1987 afin de promouvoir la coopération entre les universités et, plus particulièrement, afin de permettre à un nombre sensiblement plus élevé d'étudiants de mener des périodes d'études intégrées dans un autre Etat membre. En dépit d'un certain nombre de différences au niveau des objectifs et des actions spécifiques de ces deux programmes, tant COMETT qu'ERASMUS visent à encourager les étudiants à mener des périodes d'étude et de formation reconnues dans d'autres Etats membres. Le programme TEMPUS, spécifiquement destiné à promouvoir le développement des systèmes d'enseignement supérieur et la mobilité transeuropéenne dans les pays d'Europe centrale et orientale, a été adopté le 7 mai 1990 par le Conseil. Des liens étroits ont été établis en vue de coordonner la mise en oeuvre et le suivi d'ensemble de ces trois programmes.

IV. ÉVALUATION

4.1 Contexte de l'exercice d'évaluation COMETT II

L'article 6 de la décision du Conseil relative au programme COMETT II prévoit: *"Avant le 30 juin 1995, la Commission présentera au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social un rapport final d'évaluation sur l'expérience acquise et les résultats de COMETT II au regard des objectifs assignés au programme, définis à l'article 3. À cet effet, la Commission, invitera les États membres à présenter une contribution faisant le point sur les mesures nationales prises pour mettre en oeuvre COMETT II."*

Indépendamment de l'obligation légale fixée par la décision du Conseil, la Commission souhaite réaliser un exercice d'évaluation plus large de manière à tirer parti des leçons et de l'expérience actuelle en vue d'une gestion plus efficace à l'avenir. Certains des facteurs clés à l'origine de COMETT sont les suivants: (1) l'adéquation entre les qualifications données par les différents types de système éducatif et les besoins de l'industrie en matière de compétences; (2) la nécessité d'améliorer la structure des mécanismes de transfert technologique entre la recherche et l'industrie pour renforcer la compétitivité des entreprises de l'Union européenne et (3) la nécessité de redéfinir les procédures du dialogue université-industrie.

À mesure qu'approche le terme du programme COMETT II, ces acquis feront l'objet d'une évaluation. Celle-ci ne portera pas seulement sur les résultats obtenus grâce à ce programme mais étudiera également de quelles manières ils l'ont été, quels bénéfices en ont résulté pour la coopération université-entreprise et dans quel contexte une telle coopération est un succès. L'objectif de cet exercice est de faire bénéficier de l'expérience du programme COMETT toutes les organisations européennes, de la Commission aux autorités nationales, aux universités et aux entreprises de toute l'Europe, pour qu'elles puissent mettre en oeuvre les leçons tirées lors de programmes et d'activités futurs. Bien que COMETT s'achève, la coopération université-entreprise demeure une stratégie clé pour le développement futur de l'Union européenne. La manière dont le programme COMETT et ses promoteurs sont parvenus à répondre avec succès au défi que représentent la création et la mise au point d'une coopération transnationale université-entreprise doit pouvoir profiter à un large public européen.

Cette évaluation s'articulera autour de trois axes:

- sur le plan institutionnel, les autorités nationales procéderont à l'examen de l'expérience nationale concernant l'impact du programme dans chacun des pays participants;
- sur le plan technique, différents rapports précisément ciblés analyseront la mise en oeuvre du programme dans le cadre de ses quatre Volets. Ces rapports techniques, fondés sur les rapports finals des promoteurs, sont élaborés par la Task Force avec l'aide du Bureau d'assistance technique;

- dans une perspective horizontale, un certain nombre de questions clés font l'objet d'une analyse visant à évaluer la contribution de COMETT dans le cadre plus général de la politique et du développement européen en matière d'éducation et de formation. Afin de s'assurer que ces rapports reflètent la réalité quotidienne, leur élaboration est confiée pour l'essentiel à des collaborateurs extérieurs.

4.2 Contribution des États membres et des pays de l'AELE

À la suite des discussions qu'a suscitées au sein du comité COMETT l'article 6 de la décision relative au programme COMETT II, les pays participants ont examiné les expériences nationales sur des questions spécifiques concernant plus directement l'impact national de COMETT et la relation entre les actions de COMETT et les programmes nationaux/régionaux (passés, présents et futurs).

Chacun des pays participants a lancé et géré son propre exercice d'évaluation. Le contenu des évaluations nationales porte sur les questions clés suivantes:

- dans quelle mesure le programme COMETT a-t-il contribué à stimuler le débat sur la collaboration université-entreprise dans leur pays?
- quelle a été la contribution des réseaux d'AUEF régionales et sectorielles sur les questions de formation et de technologie dans chaque pays et ses régions?
- les actions de mobilité entreprises par le biais de COMETT ont-elles contribué à l'innovation dans le domaine de la coopération université-entreprise dans chacun des pays?
- Le programme COMETT a-t-il suscité l'apparition de modèles novateurs de collaboration en matière de développement de cours de formation dans chacun des pays?

4.3 Présentation d'autres activités d'évaluation engagées par la Commission

Deux actions ont été engagées:

- une étude interne, basée sur les rapports finaux présentés par les projets;
- une étude externe en vue de laquelle un certain nombre de personnes analysent l'impact du programme COMETT sur des thèmes spécifiques.

4.3.1 Contribution interne

La Commission, avec le soutien du Bureau d'assistance technique, a préparé des rapports qualitatifs et quantitatifs mettant en lumière la mise en oeuvre et les résultats de chacun des Volets du programme.

Ces études reposent avant tout sur l'analyse des rapports finals concernant les activités sous chacun des Volets qui ont déjà été présentés par les

contractants et les coordinateurs des projets pour la période 1990-1993. En utilisant les informations contenues dans les rapports finals déjà adressés au Bureau d'assistance technique, ces études comprennent également des estimations prévisionnelles concernant les résultats au cours de l'ensemble des cinq ans du programme 1990-1994.

Ces études ont pour objectif d'identifier et de discuter les questions clés apparues au cours de la mise en oeuvre des projets et de formuler des recommandations fondées sur l'expérience de COMETT en vue de futurs programmes consacrés à la coopération université-entreprise, aux associations, aux actions conjointes de mobilité et de formation.

La structure commune à ces rapports est la suivante:

- Présentation des objectifs du Volet
- Analyse quantitative des résultats
- Analyse qualitative des résultats
- Recommandations en vue de programmes futurs

Les rapports suivants ont été préparés ou sont en cours de préparation:

Volet A - Réseaux et associations européennes de formation - Les AUEF COMETT, réalités et perspectives

Volet B - Le rapport sur les actions conjointes de mobilité COMETT

- *Rapport sur le Volet Ba - Placements transnationaux d'étudiants dans les entreprises européennes*
- *Rapport sur le Volet Bb - Placements de formation avancée*
- *Rapport sur le Volet Bc - Échanges transnationaux de personnel*
- *Volet C - Rapport sur les actions conjointes de formation*
- *Rapport sur le Volet Ca - Cours intensifs de formation*
- *Rapport sur les Volets Cb et Cc - Projets conjoints de formation et projets pilotes*

Rapport sur le Volet D - Les stratégies en vue de la coopération industrie - université.

L'exercice d'évaluation COMETT en cours comprend également différentes études préparées pour la Commission avec l'appui du bureau d'assistance technique et consacrées à certaines questions clés de nature horizontale soulevées par le programme.

Les PME dans le cadre de COMETT
Un aperçu sectoriel de COMETT
Le lien entre R&D et Éducation - l'expérience COMETT
Profils nationaux
Statistiques COMETT
Quelques réussites exemplaires de COMETT

4.3.2 Contributions externes

Afin de garantir une évaluation complète et équilibrée de ce programme, un certain nombre d'études seront réalisées par des groupes d'experts extérieurs et porteront sur des questions spécifiques concernant les défis et les résultats du programme COMETT. Les études suivantes ont été engagées:

- * *La création et le développement d'associations université-entreprise réussies*
- * *La coopération université-entreprise et le développement d'approches nouvelles en matière d'enseignement et de formation continue*
- * *Manuel de bonne pratique concernant les analyses visant à déceler et contrôler les besoins et les déficits de compétences*
- * *Coopération conjointe COMETT IMPACT*
- * *Les actions de mobilité COMETT - leur organisation, les obstacles et les solutions*
- * *Études sectorielles - Aéronautique*
- * *L'impact de COMETT sur les PME*
- * *L'impact régional du programme COMETT.*

Les documents d'évaluation susmentionnés seront terminés pour le printemps 1995.

4.4 Conférences

4.4.1 Qualifikationsmesse, Hanovre, 27-30 septembre 1994

Les programmes COMETT et FORCE partageaient le même stand lors du tout premier salon de la formation professionnelle qui s'est tenu à Hanovre du 27 au 30 septembre 1994. Les résultats de huit projets de formation au total ont été présentés, quatre au titre de COMETT et quatre de FORCE. Les domaines technologiques représentés par les projets COMETT étaient: les techniques d'impression, l'enseignement ouvert et à distance, les systèmes de production, de planification et de contrôle; l'assurance qualité dans la technologie médicale.

4.4.2 COMETT - évaluation et leçons pour l'avenir, Bonn, 12-13 décembre 1994

Organisée par la Commission et la Présidence allemande, la dernière conférence du programme COMETT a réuni quelque 350 participants. Intitulée *COMETT - évaluation et leçons pour l'avenir*, cette conférence a porté sur le passé, le présent et l'avenir de la coopération industrie - université en Europe. Au cours de ces deux jours, les délégués ont étudié la contribution de COMETT à la collaboration industrie-université, la coopération transnationale, la mobilité, les transferts de technologies et la formation continue en Europe.

V. CONCLUSION

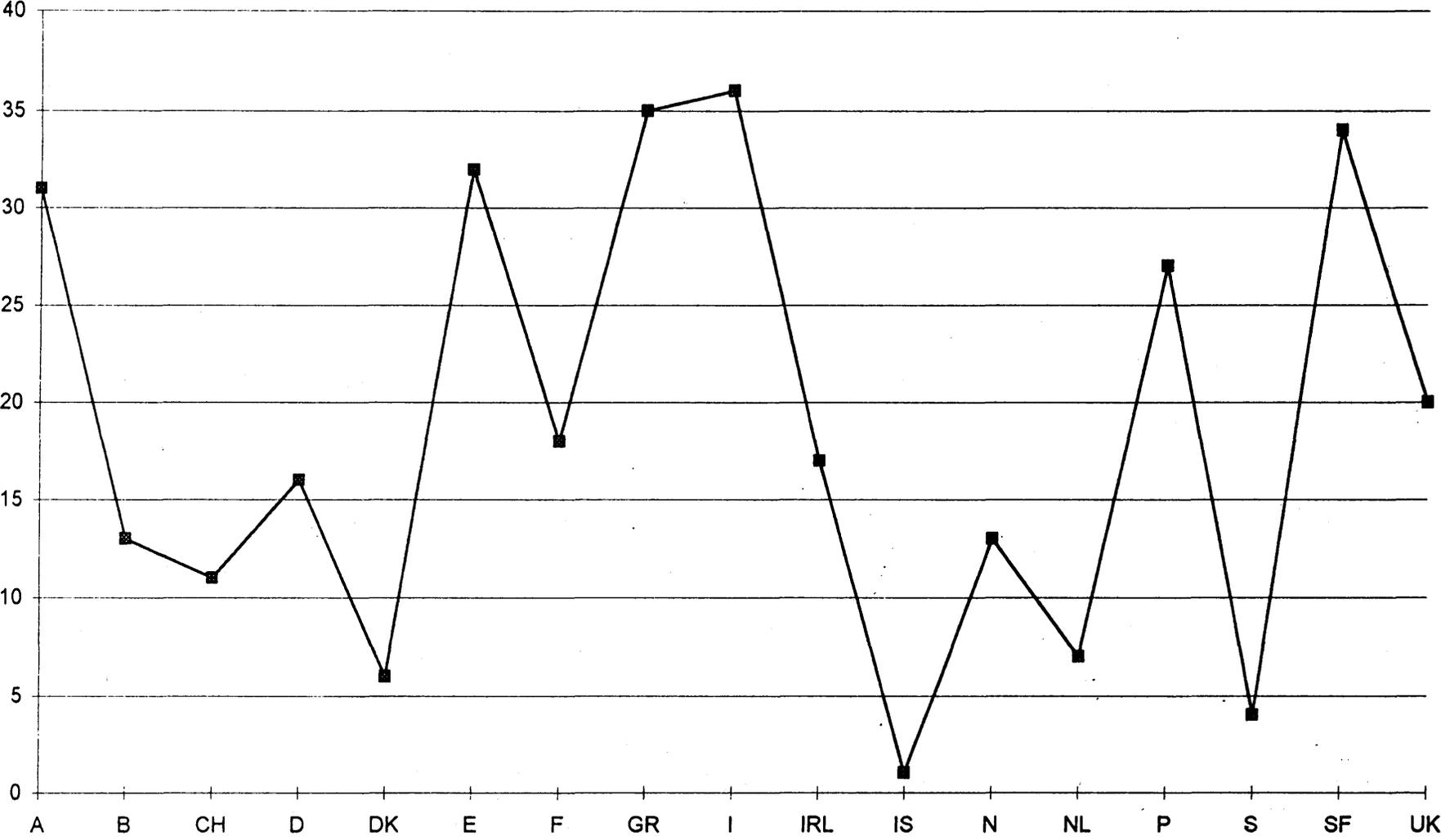
Au cours de sa dernière année de fonctionnement, le programme a consolidé son vaste réseau de coopération université-industrie qui établit des liens vitaux à travers toute l'Europe. COMETT a continué à contribuer à l'enrichissement, la transparence et la qualité de la formation aux technologies de pointe. En 1994, les AUEF COMETT ont participé activement à la préparation des nouveaux programmes communautaires dans le domaine de l'éducation et de la formation et elles devraient être bien placées pour participer pleinement à la nouvelle génération d'initiatives communautaires.

* *
*

ANNEXE 1

Aperçu statistique

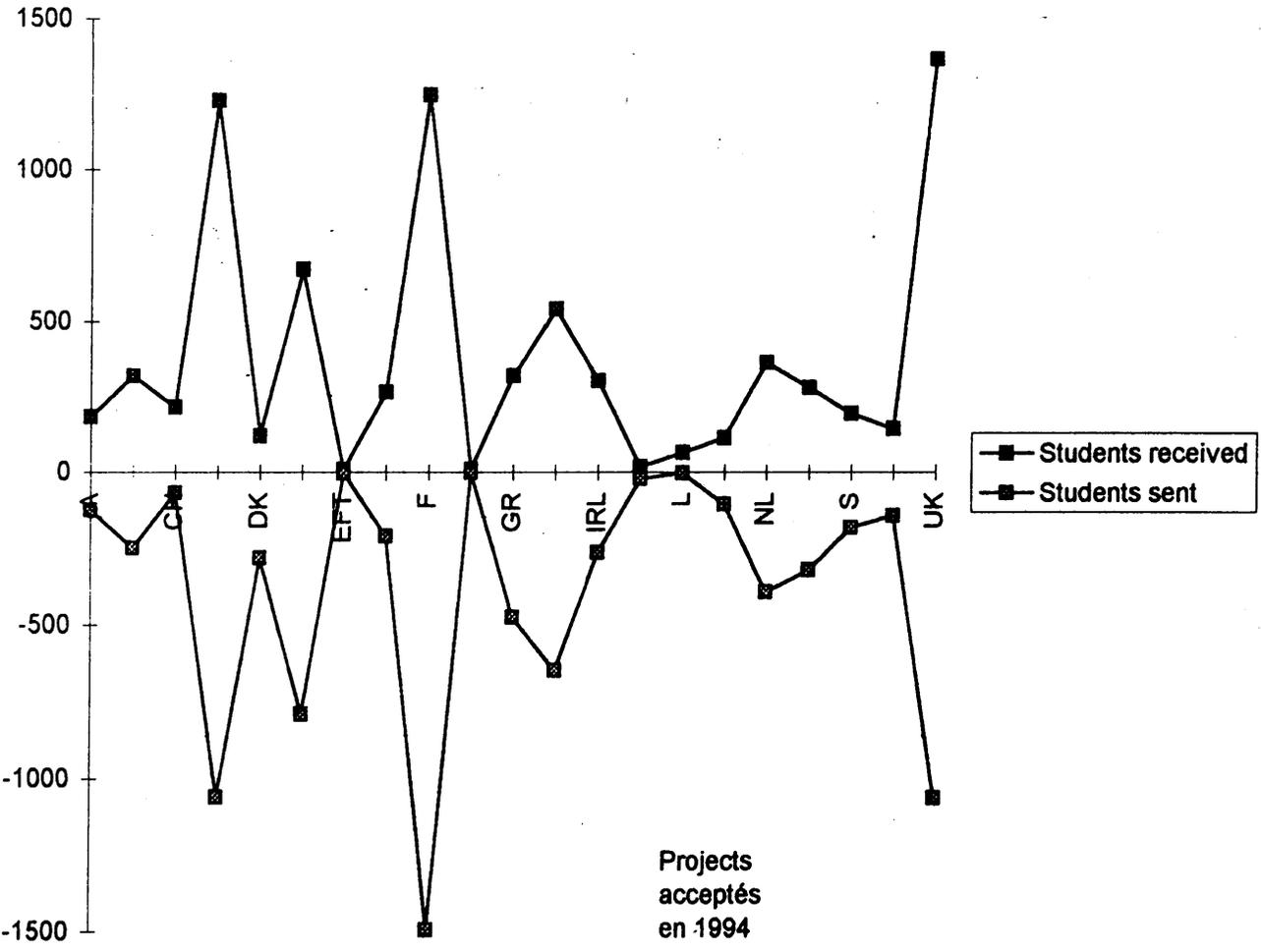
Ventilation des échanges de personnel acceptés en 1994



Répartition par pays contractant

23

Flux transnationaux d'étudiants

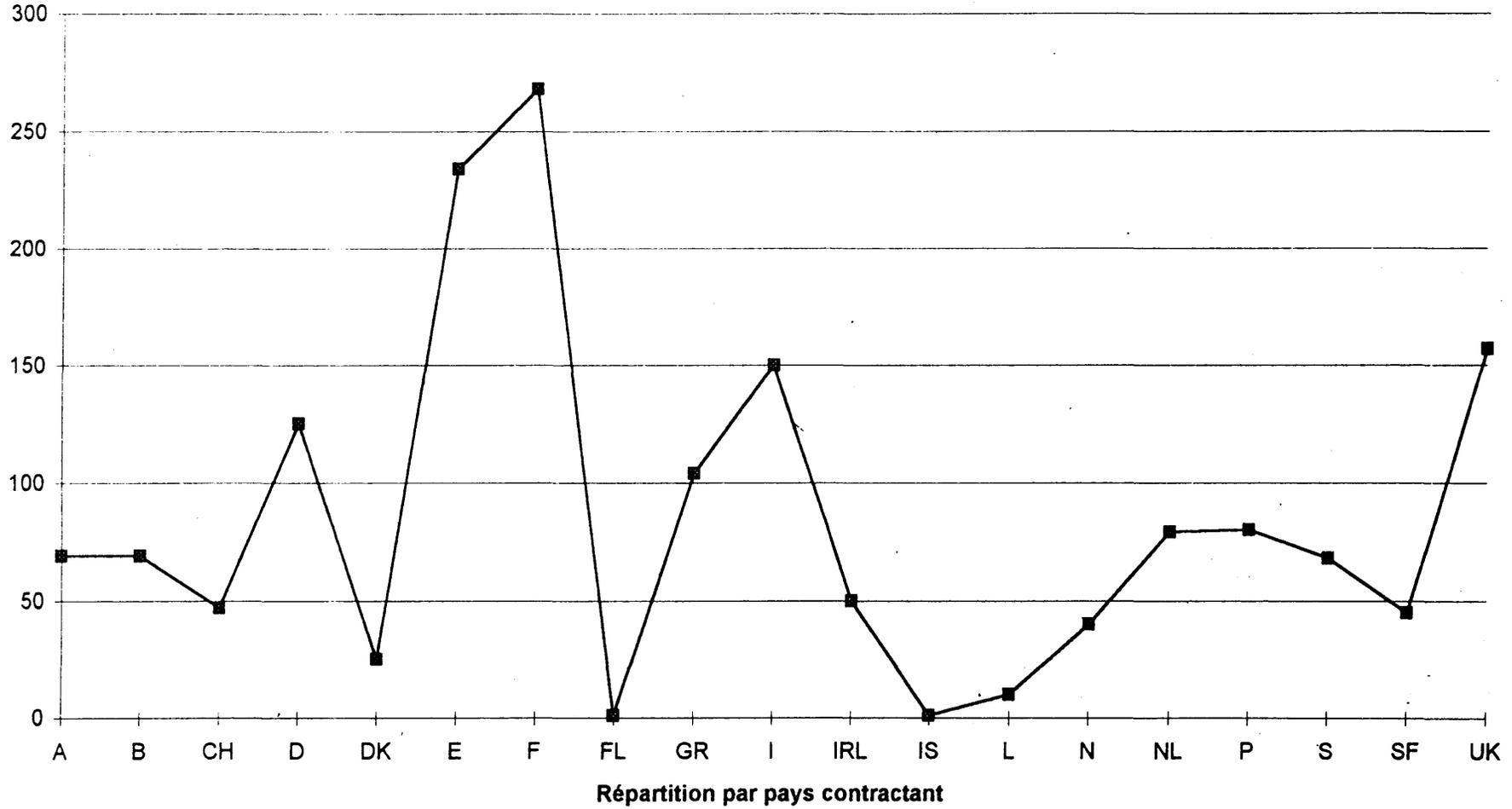


30 A

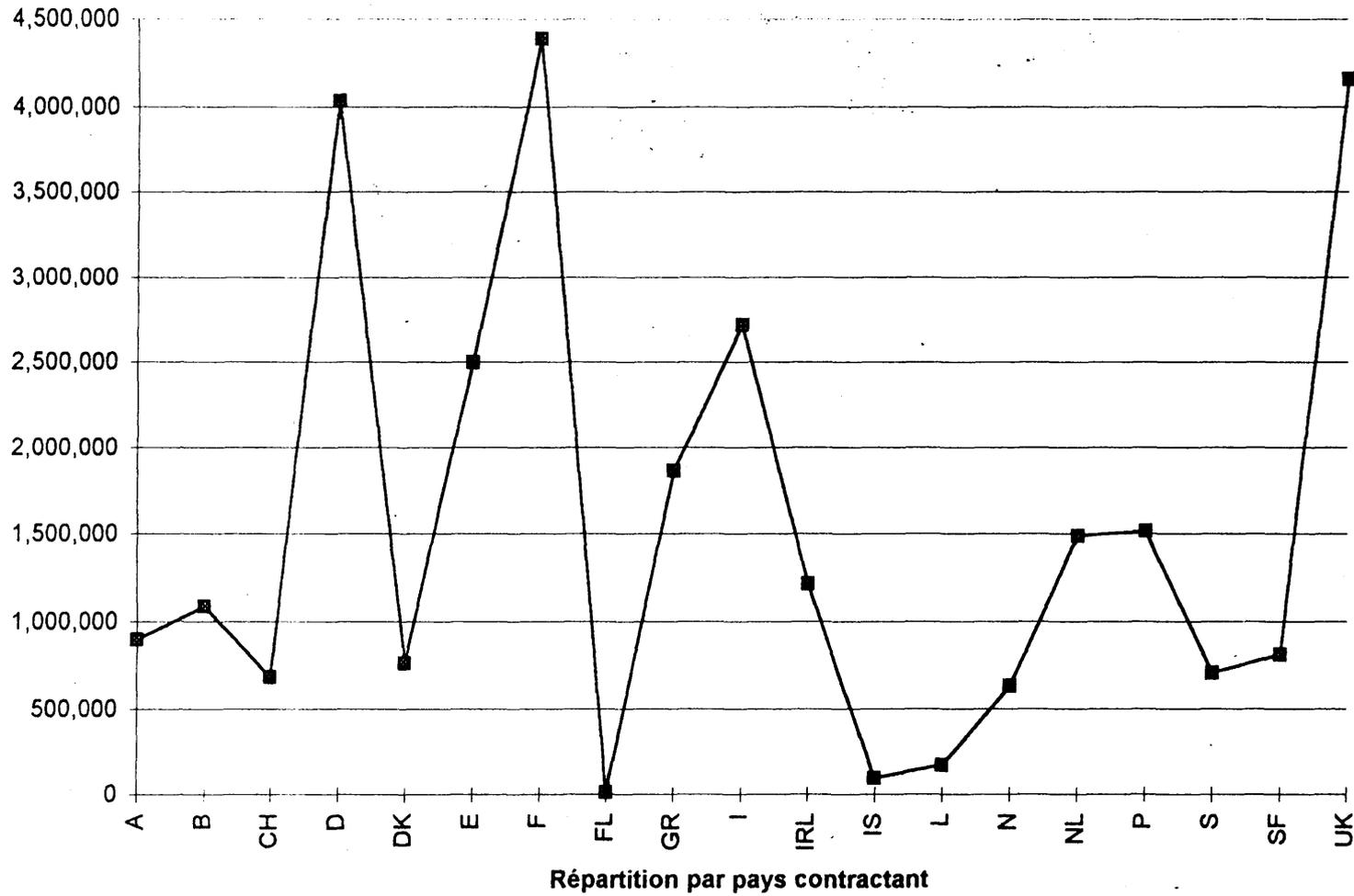
Projects
acceptés
en 1994

Nombre de cours acceptés sous le Volet Ca en 1994

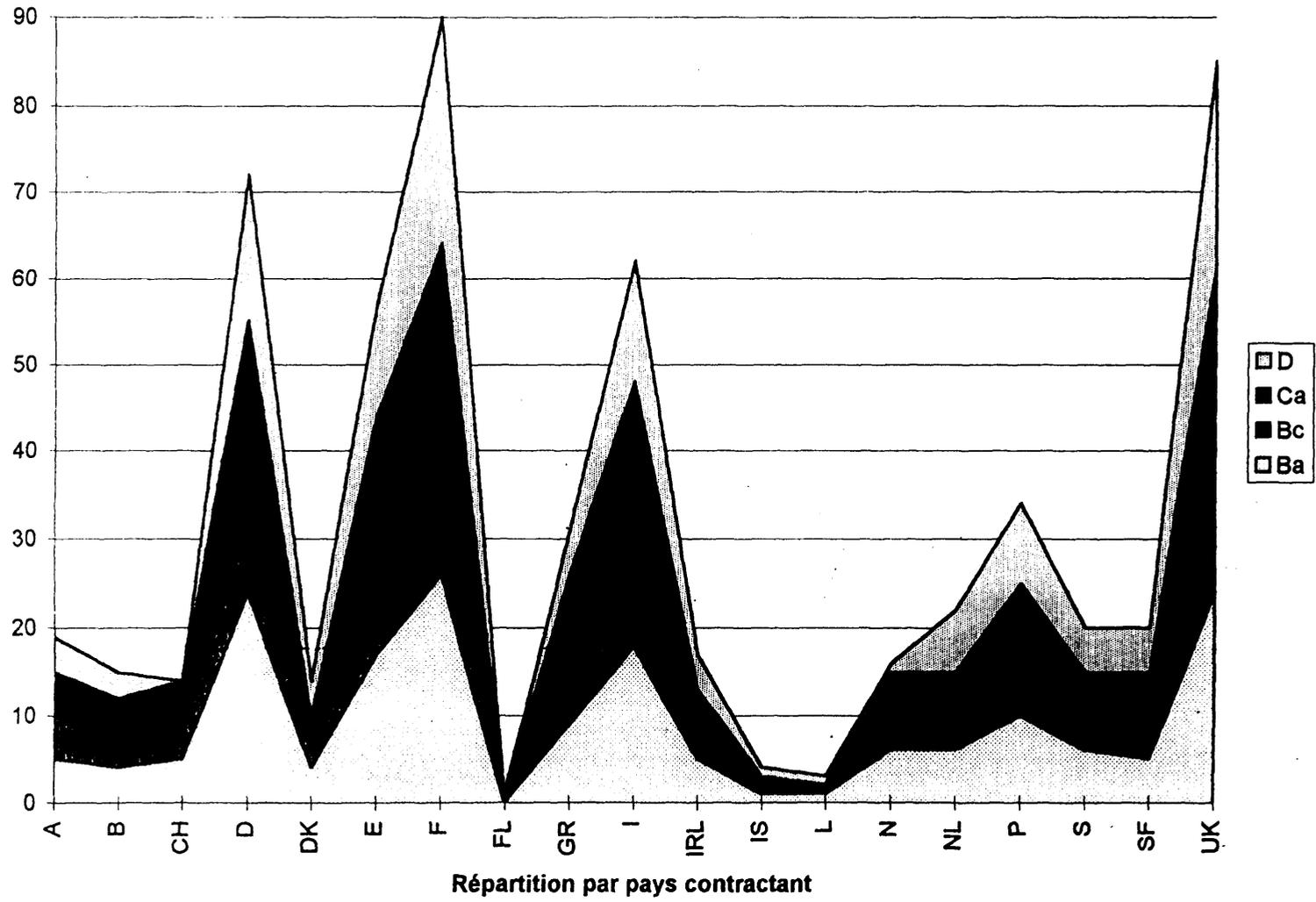
306



Ventilation du budget alloué aux projets acceptés en 1994



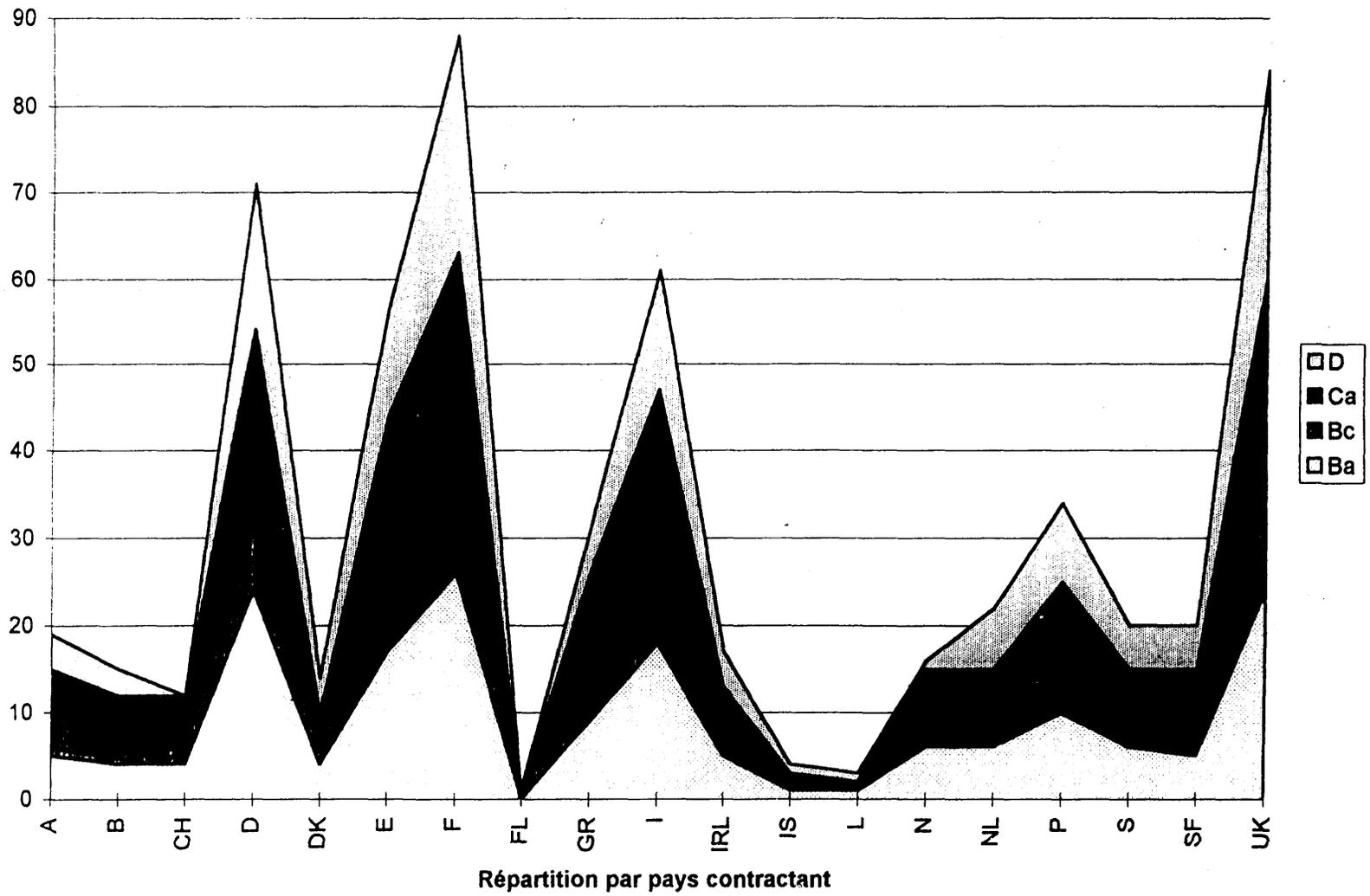
Nombre de projets soumis en 1994



302

Nombre de projets acceptés en 1994

30e



ANNEXE 2

Projets Pilotes COMETT

Projets Pilotes COMETT

EUROFORM : Centre européen de didactique du secteur micro-électronique et des technologies associées (F)

Ce projet vise à créer un centre européen d'éducation en micro-électronique et technologies liées, qui se compose d'un centre de ressources, d'un centre éducatif pour la formation et de banques de données sur les cours disponibles en Europe.

AMADIS : Development of advanced training activities and educational software in computational engineering (E)

Ce projet vise à améliorer le niveau d'instruction, de formation des ingénieurs, étudiants, et personnel académique dans le domaine de la théorie et des applications de la mécanique informatique pour la résolution de problèmes d'ingénierie.

ATLANTICA (F)

Ce projet vise au développement de méthodes de formation pour les régions européennes situées en bordure de l'Atlantique, sur la base d'une coopération transnationale en formation, productivité et mécanismes de diffusion des technologies.

BIT : Biotechnology in Training (UK)

Ce projet vise au développement et à l'harmonisation de l'éducation dans le domaine de la biotechnologie, par des formations courtes en laboratoire et un apprentissage complémentaire multimédia à distance.

IN#TEL#EC : INtegrated TELEcommunications training for the European Community (P)

Ce projet vise à combler les déficits en qualifications et en formation des techniciens des télécommunications par le biais de modules de formation multimédia souples, et à publier un syllabus européen de normes d'apprentissage communes.

APECE : Advanced Production Engineering Continued Education (N)

Ce projet vise au développement et à la diffusion d'un programme de formation continue pour l'apprentissage à distance de ingénierie de production pour l'industrie mécanique et électrotechnique à l'aide de cours modulaires.

ESDEP : European Steel Design Education Programme (UK)

Ce projet vise à créer un matériel éducatifs complet, souple et peu coûteux pour la formations des étudiants ingénieurs dans le domaine de la conception et de la construction de l'acier, et harmoniser les aspects techniques en Europe.

QAMT : Qualitätssicherung Medizintechnik (D)

Afin de satisfaire les demandes en assurance de la qualité dans le domaine de la technologie médicale et des déficits en qualité, ce projet créera des

cours et du matériel didactique, et des passerelles au niveau des qualifications.

ESAVS : European School for postgraduate veterinary training and continuing education (D)

Ce projet vise la création de cours post-universitaires, y compris de systèmes d'apprentissage, sanctionnés par des diplômes reconnus au niveau européen et délivrés dans tous les domaines des sciences vétérinaires avancées.

EMBA : Management of technology in a European environment (NL)

Ce projet vise à établir un réseau européen pour la production et la distribution de modules d'apprentissage à distance en matière de gestion de la technologie dans un environnement européen.

BIOMERIT : Increased innovation and industrial development in the European agro-food sector through biotechnology exploitation (IRL)

Ce projet vise à offrir de nouvelles possibilités de formation en biotechnologie agro-alimentaire dans le domaine de l'ingénierie et du traitement biomoléculaire appliqués aux micro-organismes.

EUROPIC (NL)

Ce projet concerne le développement européen du matériel et d'une formation post-secondaire pour étudiants et formateurs dans le domaine des techniques de fabrication des circuits intégrés.

EUROHOT : Design, development, evaluation and dissemination of an open, flexible, distance learning scheme of advanced technical training for the European highway construction and maintenance industry (IRL)

Ce projet vise à fournir de manière économique, par un processus d'auto-extension, un système multimédia ouvert souple de formation technique avancée pour l'industrie européenne de la construction et de l'entretien des autoroutes.

TRITON (GR)

Ce projet vise à la formation des formateurs et du personnel d'entreprise, ainsi qu'au développement de matériel didactique et de cours par télécommunication satellite dans le domaine de la technologie de la protection environnementale.

EMOT : European masters programme in Management of Technology (UK)

Ce projet concerne le développement, la diffusion de modules d'apprentissage post-universitaires à distance dans le cadre d'une maîtrise en gestion des technologies pour les étudiants, les directeurs et les formateurs qualifiés.

AMES : Advanced Microelectronics Educational Service (B)

Ce projet crée, sur base de cours, de logiciels et de diffusion par satellite, une structure de formation des concepteurs de circuits et de systèmes électroniques digitaux et analogiques destinés à des applications particulières (ASIC).

AGRO-BIOTECH : Applications of biotechnology in agriculture and agro-food industries (GR)

Ce projet vise à créer une infrastructure didactique destinée à aider le personnel qualifié et universitaire à développer leur connaissance pratique des applications de la biotechnologie en agriculture et dans l'industrie agro-alimentaire.

JESSI : JITT-JESSI Transnational Technology Training (D)

Ce projet vise essentiellement à élargir la couverture du projet JESSI-SMI à d'autres pays et à maintenir le niveau de compétitivité européenne en micro-électronique.

TALAT : Training for Aluminium Application Technologies (D)

Ce projet vise à concevoir, à développer et à tester du matériel didactique dans le domaine de la technologie de l'application de l'aluminium et à créer une qualification d'expert européen en applications de l'aluminium.

COSTEL : Course System for TELEcommunicated training and innovation management (DK)

Ce projet vise surtout à développer, des cours et une infrastructure didactique pour les formateurs et la collaboration assistée par ordinateur on-liné dans le domaine de l'utilisation de solutions didactiques basées sur l'informatique.

E.T. : Education in the transport sector E.T. project (DK)

Ce projet vise à améliorer les qualifications dans le secteur des transports en développant et distribuant des cours d'informatique et de télématique pour le personnel du secteur des transports.

EUROMOTOR : Training modules - Innovation in motor vehicle design and manufacture (UK)

Afin d'améliorer les connaissances de base de l'industrie de l'automobile européenne, ce projet développera des programmes de formation à fort degré de collaboration utilisant des modules et des supports multimédias.

TQC : Total Quality Control in production industry (S)

Ce projet vise à produire et à distribuer des cours modulaires en contrôle total de la qualité, directement applicables en management et en production et ce, pour les entreprises et plus spécialement les PME.

EUROCHEMOMETRICS : Chemometrics and qualimetrics for the chemical, pharmaceutical and agroalimentary industries (B)

Ce projet concerne la formation orientée vers l'industrie, le transfert de connaissances en techniques chimiométriques et qualimétriques et vise à créer des cours d'introduction et d'intégration et des techniques d'apprentissage à distance.

ECATA : European Consortium in Advanced Training for Aeronautics (F)

Ce projet vise à créer une structure de formation avancée pour les ingénieurs aéronautiques, afin d'améliorer la coopération et compétences de formation internationale en management et en intégration technique des programmes aérospatiaux.

PALIO : European standard qualifications in the design, delivery, marketing and evaluation of multimedia open learning (I)

A l'aide de techniques d'apprentissage ouvert, ce projet mettra en œuvre des actions de formation pour les professionnels impliqués dans la conception, la gestion et l'évaluation de programmes pour l'apprentissage ouvert et à distance.

TOPICE : CEEC advanced courses cycle 1991-1995 (NL)

Ce projet vise à augmenter l'efficacité technique et de gestion des entreprises d'ingénierie civile et de construction, par l'élaboration et la mise en œuvre de cours pour le développement et le transfert des qualifications des ingénieurs.

ANNEXE 3

Publications COMETT en 1994

Publications COMETT 1994

COMETT Compendium 1993/94 (anglais et français)

Le Compendium donne des informations de base sur tous les projets COMETT et la structure de l'édition 1993/94 a été modifiée. Une page est désormais consacrée à chaque AUEF avec un résumé concis des activités, des détails sur les contacts et une liste des projets 1993/94 par Volet. Il comprend également un index des projets 1990-92.

Rapport d'Activités COMETT 1993 - Juillet 1994 (9 langues)

Ce document est le rapport annuel visé par l'article 5 de la Décision du Conseil portant adoption du programme COMETT. Il a pour objet d'enregistrer officiellement les progrès accomplis en 1993 dans la mise en oeuvre du programme.

Réseaux et Associations européennes - Les AUEF COMETT: réalités et perspectives (3 langues)

Ce rapport est un document exhaustif divisé en trois parties analysant les activités des AUEF, l'environnement dans lequel elles opèrent et leur contribution à la coopération université-entreprise dans toute l'Europe.

COMETT Flash (anglais et français)

COMETT Flash a pour mission de tenir les promoteurs de projets au courant des questions concernant spécifiquement le programme COMETT. Suite à la disparition du *Bulletin COMETT* et à la création par la Commission de *Le Magazine*, COMETT Flash entend fournir des informations opérationnelles et des renseignements détaillés sur les conférences, les publications, etc., qui présentent un intérêt pour les promoteurs de COMETT.

ANNEXE 4

Membres du Comité COMETT

Membres des Comités Conjoints de l'AELE

COMETT II COMMITTEE/COMITÉ COMETT II

1^{er} décembre 1994

BELGIE/BELGIQUE

Mr André PHILIPPART
Directeur général
Enseignement Supérieur/Recherche
Scientifique
Ministère de l'Education, de la Recherche
et de la Formation
204 rue Royale, Arcades D, 6ème étage

B - 1010 BRUXELLES

DANMARK

Ms Birgit LUND
Brogaardsvej 33

DK - 2820 GENTOFTE

Prof. Mogens KÜMMEL
Inst. for Kemiteknik
Danmarks Tekniske Højskole
Bygning 229

DK - 2800 LYNGBY

DEUTSCHLAND

Dr. Dieter FICHTNER
Leiter der Unterabteilung
"Rahmenplanung, Wissenschaftsförderung"
Bundesministerium für Bildung und
Wissenschaft
Heinemannstrasse 2

D - 53170 BONN

Frau Erika MÜLLER-BLAß
Hessisches Ministerium für Wissenschaft
und Kunst
Rheinstrasse 23-25

D - 65185 WIESBADEN

ESPAÑA

Dna MA Esther DELGADO LAITA
Centro de Información COMETT
Comision Interministerial de
la Ciencia y Tecnología
c/ Rosario Pino, 14-16 planta 6a

E - 28020 MADRID

D. José R. ALVAREZ REDONDO
Escuela de Organización Industrial
c/ Gregorio del Amo, 6

E - 28040 MADRID

ELLAS

Mr. Dimitri PAPAIAKOVOU
Ministry of Industry, Energy and
Technology
Messogion Street 14-18
P.O. Box 14631
GR - 11510 ATHENS

Mr P. CHRYSANTHACOPOULOS
Ministry of Industry, Energy and
Technology
Messogion Street, 14
GR - 11510 ATHENES

FRANCE

M. Yves VALLAT
Chef du Département des Affaires
Européennes internationales et
francophones pour l'enseignement
supérieur
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
Bld St Germain, 173

M. Pierre LE DOUARON
Chargé de Mission à la Délégation de la
Formation Professionnelle
Mercure I
31, Quai de Grenelle
F - 75015 PARIS

F - 75007 PARIS

IRELAND

Mr Brendan FINUCANE
FORBAIRT
The Irish Science and Technology
Agency Glasnevin

Prof. Denis I. F. LUCEY
Deputy Chairman
Higher Education Authority
University College

IRL - DUBLIN 9

IRL - CORK

ISLANDE

Dr. Thorsteinn HELGASON
Professor of Engineering
University of Iceland
Hjardarhaga 2-6

IS - 107 REYKJAVIK

ITALIA

Professoressa Maria Amata GARITO
Ministero dell'Università e della Ricerca
scientifica e tecnologica
Centro Informazioni COMETT
Lungotevere Thaon de Revel, 76
I - 00196 ROMA

Dr. G. FONTI
Ministero dell'Università e della Ricerca
scientifica e tecnologica
Lungotevere Thaon de Revel, 76
I - 00196 ROMA

LUXEMBOURG

Mr Paul LENERT
Conseiller du Gouvernement
Ministère de l'Education Nationale
et de la Jeunesse
29, Rue Aldringen

L - 2926 LUXEMBOURG

Mr Gilles SCHLESSER
Attaché
LUXINNOVATION
7, Rue Alcide de Gasperi

L - 1615 LUXEMBOURG

NEDERLAND

Prof. Gerrit VOSSERS
Hertogenlaan 9

NL - 5663 EE GELDROP

Prof. ir. H.P.S. van LOHUIZEN
Royal Insitute of Engineers (KIVI)
Prinsessegracht 23

NL - 2500 GK DEN HAAG

NORGE

Mr. Hans BJERTNES TANGEN
Federation of Norwegian Engineering
Industries
P.O. Box 7072 Homansbyen

N - 0306 OSLO

Mr. Asbjørn ROLSTADÅS
Professor
University of Trondheim, NTH

N - 7034 TRONDHEIM

ÖSTERREICH

Mrs Barbara WEITGRUBER
Büro für Europäische
Bildungskooperation
Reichsratstr. 17/5 Stk.

A - 1010 WIEN

Mag. Gottfried BACHER
Bundesministerium für Wissenschaft und
Forschung
Rosengasse, 4

A - 1010 WIEN

PORTUGAL

Dr. Altamiro Barbosa MACHADO
Universidade do Minho
Projecto Minerva
Largo do Paco

P - 4719 BRAGA Codex

**Eng° João Pedro SALDANHA
VERSCHNEIDER GONÇALVES
INETI - Instituto Nacional de Engenharia e
Tecnologia Industrial
Ministério da Industria e Energia
Azinhaga dos Lameiros à Estrada do Paço do Lumiar**

P - 1690 LISBOA CODEX

SUOMI

Ms Monica MELEN-PAASO
Senior Adviser
Ministry of Education
P.O.Box 293
Meritullinkatu, 10

SF - 00170 HELSINKI

Mr. Mikko NUPPONEN
COMETT Info Centre
Director
Helsinki University of Technology
Lifelong Learning Institute DIPOLI

SF - 02150 ESPOO

Mr. Heikki HIRVINEN
Assistant Director
Confederation of Finnish Industry and
Employers
Eteläranta 10

SF - 00130 HELSINKI

SVERIGE

Mrs Margareta AF WINKLERFELT
Assistant Manager
Swedish Employers' Confederation

S - 103 30 STOCKHOLM

Mr Torsten KÄLVEMARK
National Agency for Higher Education
Box 7851

S - 103 99 STOCKHOLM

UNITED KINGDOM

Mr A G B WOOLLARD
Dept. of Education and Science - FHE 2
Sanctuary Buildings
Great Smith Street

UK - LONDON SW1 3BT

COMITÉ CONJOINT COMETT II

LIECHTENSTEIN

Dipl. Ing. Dr., Patentanwalt Franz BECK
Obergaß 56
9494 SCHAAN

Princ. LIECHTENSTEIN

SUISSE

Mme. Danielle MÜLLER-KIPFER
Bundesamt für Bildung und Wissenschaft
Wildhainweg 9 - PO Box 5675

CH - 3001 BERN

Dr. Christian SIMM
Swiss COMETT, National Information
Centre c/o CAST/EPFL

CH - 1015 LAUSANNE

Mr. Ralph FRIEDLÄNDER
Integration Office
Bundeshaus Ost

CH - 3003 BERN

ANNEXE 5

Centres d'Information COMETT

CENTRES D'INFORMATION (CE)

9 janvier 1995

BELGIE/BELGIQUE (B)

[à nommer]

Ministerie van Onderwijs
Rijksadministratief Centrum
Arcadengebouw - 3de verdieping - bureel
3.079
B - 1010 BRUSSEL

Mrs. Esther DELGADO
COMETT Information Centre
Secretaria General del Plan Nacional de
I+D
Comision Interministerial de Ciencia y
Tecnologia
Rosario Pino 14-16
E - 28020 MADRID

M. André PHILIPPART
M. Marc-Henri JANNE
Directeur Général
Ministère de l'Education, de la Recherche

et de la Formation
204 rue Royale, Arcades D, 6ème étage
B - 1000 BRUXELLES

DANMARK (DK)

Ms. M. BAGER
COMETT-Kontoret
Danish Rectors' Conference
Frederiksholms Kanal 26
DK - 1220 KØBENHAVN K

**BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND
(D)**

Herr Bernd WÄCHTER
Frau M. STEINMANN
Deutscher Akademischer Austauschdienst
DAAD
Kennedyallee, 50
D - 53175 BONN

Herr Norbert ESSER
Arbeitsgemeinschaft Industrieller
Forschungsvereinigungen e.V., AIF
Bayenthalgürtel 23
D - 50968 KÖLN

ESPAÑA (E)

ELLAS (GR)

Mr. Paul CHRYSANTHACOPOULOS
Mr. Dimitris PAPAIKOVOU
Ministry of Industry, Energy &
Technology
14, Messogion Str.
GR - 11510 ATHINA

FRANCE (F)

Mme Brigitte LE BONIEC
ACFCI
45 Avenue d'Iéna
F - 75016 PARIS

IRELAND (IRL)

Mrs. Grainne Ni UID
Forbairt
Glasnevin
IRL - DUBLIN 9

ISLAND (IS)

Ms. T. MAGNUSDOTTIR
COMETT Information Centre
International Office
The University of Iceland
IS - 101 REYKJAVIK

ITALIA (I)

Professoressa M.A. GARITO
Dr G. FONTI
Ministero dell'Università e della
Ricerca Scientifica e Tecnologica
Centro Informazioni COMETT ITALIA
Lungotevere Thaon di Revel 76
I - 00196 ROMA

LUXEMBOURG (L)

M. Serge POMMERELL
LUXINNOVATION
7, rue Alcide de Gasperi
L - 1615 LUXEMBOURG

NEDERLAND (NL)

Mr. Harry WICHMANN
NUFFIC
Kortenaerkade 11 - P.O.Box 29777
NL - 2502 LT DEN HAAG

NORGE (N)

Mr. Tom-Ivar BERN
COMETT Informasjonskontor
Norges forskningsråd
Postboks 2700
N - 0131 OSLO
Adresse de visite: Stensberggt. 26

ÖSTERREICH (A)

Dr LEIDENFROST
COMETT Information Centre
Büro für Europäische
Bildungskooperation
Reichsratstraße 17/5 Stk.
A - 1010 WIEN

PORTUGAL (P)

Prof F. CARVALHO GUERRA
Conselho de Cooperação
Ensino Superior-Empresa
c/o Gabinete do Secretário de
Estado de Ensino Superior
Ministerio da Educação
Rua Pinheiro Chagas 17-5º
P - 1000 LISBOA

SUOMI (SF)

Mr. Mikko NUPPONEN
COMETT Info Centre Finland
Helsinki University of Technology
Lifelong Learning Institute Dipoli
FIN - 02150 ESPOO

SVERIGE (S)

Mr. Torsten KÄLVEMARK
National Agency for Higher Education

Birger Jarlsgatan 43
Box 7851
S - 103 99 STOCKHOLM

UNITED KINGDOM (UK)

Miss J.M. NICHOL
COMETT Liaison Office
Sanctuary Buildings
Great Smith Street
UK - LONDON SW1P 3BT

**SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA (CH) et
LIECHTENSTEIN (FL)**

Dr. C. SIMM
Swiss COMETT
c/o CAST - EPFL
CH - 1015 LAUSANNE

ISSN 0254-1491

COM(95) 409 final

DOCUMENTS

FR

04 16 15

N° de catalogue : CB-CO-95-450-FR-C

ISBN 92-77-92904-9

Office des publications officielles des Communautés européennes

L-2985 Luxembourg

50